

SOS MEDITERRANEE

#TogetherForRescue

2024



 Anthony Jean / SOS MEDITERRANEE

DOSSIER DE PRESSE

sosmediterranee.fr
sosmediterranee.org/operations

SOMMAIRE

I. SOS MEDITERRANEE EN CHIFFRES	1
<i>Les opérations</i>	1
<i>Les équipes</i>	1
<i>La mobilisation citoyenne</i>	2
<i>Ressources et dépenses</i>	2
II. SOS MEDITERRANEE EN BREF	3
<i>Les valeurs et les missions</i>	3
<i>L'Ocean Viking, navire-ambulance</i>	4
<i>Organisation et gouvernance</i>	5
<i>Le réseau européen</i>	5
<i>L'association française</i>	5
<i>Les prix et les distinctions</i>	5
III. LE DROIT MARITIME INTERNATIONAL	6
IV. SITUATION EN MÉDITERRANÉE CENTRALE	7
<i>Les décès en Méditerranée centrale</i>	7
<i>La situation en Libye</i>	8
<i>La criminalisation croissante des activités de sauvetage en mer</i>	8
V. NOUS SOUTENIR	9
<i>Quelques équivalences</i>	9
VI. CHRONOLOGIE	10

LES OPÉRATIONS DEPUIS 2016



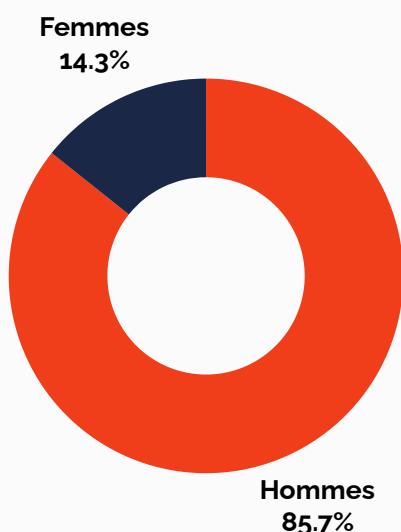
NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES **40 403***



DONT **9 856*** MINEUR.E.S



NOMBRE DE SAUVETAGES **415***



RÉPARTITION DES PERSONNES SECOURUES
PAR GENRE DEPUIS 2016

**Dernière mise à jour de l'ensemble des données 05/07/24*

En 2023



51

SAUVETAGES



2 299

PERSONNES
SECOURUES

LES ÉQUIPES

EN MER

23 personnes*

mobilisées pour mener nos missions de recherches et de sauvetages en mer, dont une équipe de marins-sauveteurs professionnels et une équipe médicale.

+ 9 personnes

Dédiée à la navigation du bateau.



À TERRE

58 personnes*

mobilisées pour supporter les missions à bord et assurer le bon fonctionnement de l'association.

**Dernière mise à jour des données au 31/12/23*

LA MOBILISATION CITOYENNE



NOMBRE D'ANTENNES
BÉNÉVOLES EN FRANCE

21*



NOMBRE DE BÉNÉVOLES
EN FRANCE

+ de 750*



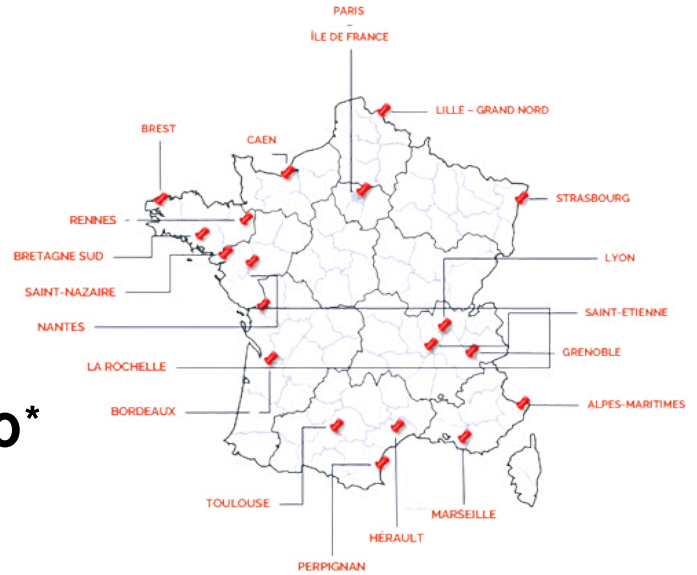
NOMBRE DE PERSONNALITÉS
ADHÉRENTES AU COMITÉ DE
SOUTIEN

+ de 200*



NOMBRE DE JEUNES SENSIBILISÉ.E.S
LORS D'ACTIONS BÉNÉVOLES DE
SENSIBILISATION SCOLAIRES

+ de 104 000*



*Dernière mise à jour de l'ensemble des données 05/07/24

RESSOURCES ET DÉPENSES



NOMBRE DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
QUI SOUTIENNENT NOTRE ACTION

122*



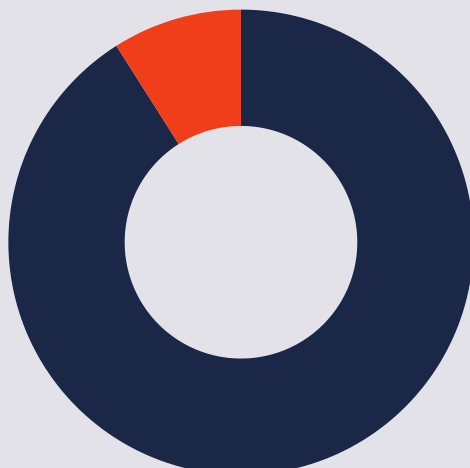
NOMBRE DE DONATEURS.RICES

+ de 35 000*

RÉPARTITION DES RESSOURCES
FINANCIÈRES DE L'ASSOCIATION
EN 2023

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ASSOCIATION
EN 2023

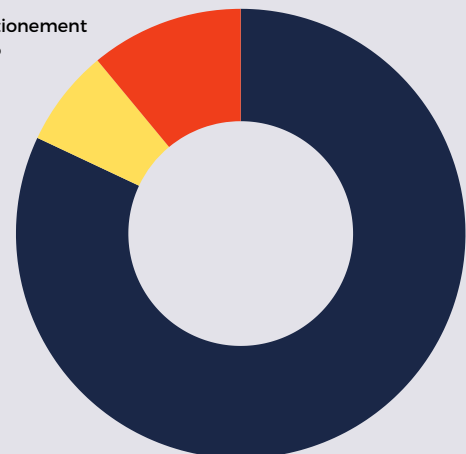
Suventions et concours publics
9%



Fonds privés
91%

frais de recherche de fonds
11%

frais de fonctionnement
7%



dépenses consacrées à la mission sociale
82%

*Dernière mise à jour le 05/07/24

SOS MEDITERRANEE EN BREF

LES VALEURS ET LES MISSIONS

SAUVER des vies en mer

PROTÉGER les personnes rescapées jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr

TÉMOIGNER de la crise humanitaire en Méditerranée centrale

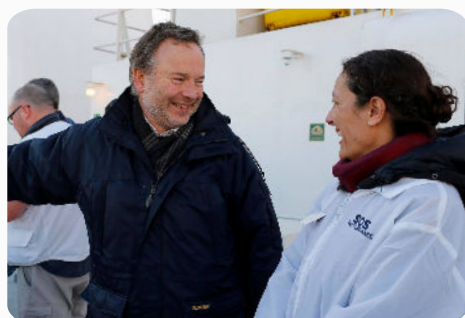
SOS MEDITERRANEE est une association civile européenne de sauvetage en mer. Elle est née au printemps 2015 de la mobilisation de citoyennes et de citoyens résolus à agir face à la catastrophe humanitaire des naufrages en Méditerranée centrale.

Sa mission : porter assistance à toute personne en détresse en mer, dans le respect de la dignité des personnes et du droit maritime international.

SOS MEDITERRANEE est **une association humanitaire maritime et humanitaire indépendante de tout parti politique et de toute confession**. Elle se fonde sur le respect de la personne et de sa dignité, quelle que soit sa nationalité, son origine, son appartenance sociale, religieuse, politique ou ethnique.

SOS MEDITERRANEE s'engage à promouvoir et faire respecter les valeurs et les principes suivants :

**Humanité - Transparence - Indépendance -
Engagement citoyen - Non-discrimination - Solidarité**



Sophie Beau et Klaus Vogel,
co-fondateur.rice de SOS MEDITERRANEE,
sur le pont de l'Aquarius, 2016

« Nous ne pouvons accepter que des milliers de personnes meurent en mer sous nos yeux, aux portes de l'Europe, sans rien faire. Notre action de sauvetage en mer répond à un impératif moral et légal, alors qu'il est possible de sauver des vies. Il faut réunir des moyens et agir pour mettre fin à cette tragédie. » Sophie Beau

SOS MEDITERRANEE EN BREF

L'OCEAN VIKING, NAVIRE-AMBULANCE



SOS MEDITERRANEE affrète l'*Ocean Viking* depuis 2019. Construit en 1986, il a été initialement conçu comme navire d'assistance en mer du Nord pour l'industrie pétrolière et gazière et est ainsi en capacité de naviguer toute l'année. Il mesure 69,3 mètres de long pour une largeur totale de 15,5 mètres et est inscrit au registre de l'État du pavillon de la Norvège.

Le navire a été aménagé afin d'améliorer sa capacité de recherche et de sauvetage et d'optimiser l'accueil des personnes rescapées à bord.

Il est équipé de trois canots de sauvetage semi-rigides, d'une passerelle en hauteur offrant une vue à 360°, et comporte cinq ponts. Le navire dispose d'abris distincts pour les femmes et les enfants, ainsi que pour les hommes, d'un module médical et d'installations sanitaires adaptées.

En août 2021, l'association a conclu un partenariat opérationnel et financier avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Ses membres assurent un soutien post-sauvetage crucial, incluant des soins médicaux et psychologiques. De plus, la FICR participe au financement des opérations maritimes.

Enfin, neuf membres d'équipage se dédient à la conduite et à l'entretien du navire, propriété de l'armateur Høyland Offshore.

Entre 2016 et 2018, SOS MEDITERRANEE affrète son premier navire, l'*Aquarius*, grâce à une campagne de financement participatif. Il quitte le port de Marseille le **20 février 2016** pour rejoindre l'île de Lampedusa, lieu de lancement de sa première campagne en mer. **De 2016 à 2018, l'*Aquarius* réalise 177 opérations de sauvetage et porte assistance à 29 523 personnes.** Six nouveau-nés ont vu le jour à bord de l'*Aquarius*.

Confronté à des pressions administratives et judiciaires, SOS MEDITERRANEE met **fin à son affrètement le 31 décembre 2018.**



L'Aquarius, premier navire affrété par SOS MEDITERRANEE de 2015

LE RÉSEAU EUROPÉEN

SOS MEDITERRANEE est un réseau européen constitué de **quatre entités distinctes** basées en France (2015), en Allemagne (2015), en Italie (2016) et en Suisse (2017). Elles partagent le même mandat et mènent conjointement les opérations de sauvetage en mer et les actions de mobilisation citoyenne.











L'ASSOCIATION FRANÇAISE

L'association française est gouvernée par un conseil d'administration (CA) composé de neuf membres. Le CA veille à l'application des grandes orientations de l'association, décidées en assemblée générale.

L'association a toujours été présidée par des professionnels de la mer : le capitaine Klaus Vogel à sa création, l'ancien armateur Francis Vallat (France - avril 2016 à juin 2019) et le capitaine de marine marchande François Thomas (France - juin 2019 à ce jour).

LES PRIX ET LES DISTINCTIONS

-  Prix du citoyen européen 2016 (Parlement européen)
-  Grande cause nationale 2017 (France)
-  Prix de l'UNESCO Félix Houphouët Boigny pour la recherche de la paix 2017
-  Grand Prix franco-allemand des médias 2017
-  Humanitaires Aurora 2020 (finalistes - Klaus Vogel et Sophie Beau)
-  Prix de la Fédération internationale de sauvetage maritime (IMRF) 2022 pour la « Contribution exceptionnelle de son équipe aux opérations de recherche et de sauvetage en mer »
-  Right Livelihood Award 2023 (considéré comme le prix Nobel alternatif de la paix)
-  European Diversity Award 2023, catégorie « Charity or non-profit of the Year »

Comme le stipule la Convention SOLAS, Convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, « **Tout navire a l'obligation de porter assistance sans délai à une personne en détresse en mer** ». Toutes les actions menées par SOS MEDITERRANEE s'inscrivent dans le cadre légal des opérations de sauvetage et respectent le droit maritime international et ses principes :

Obligation de prêter assistance : les capitaines et les États ont l'obligation de prêter assistance sans délai à quiconque est en détresse en mer.

Secourir indépendamment de la nationalité, du statut ou des circonstances : l'obligation de prêter assistance s'applique quels que soient la nationalité et le statut des personnes en détresse, ou les circonstances dans lesquelles elles sont trouvées.

Humanité : à bord du navire, après un sauvetage, la dignité des personnes survivantes doit être respectée et leurs besoins immédiats satisfaits.

Débarquement rapide : **les personnes rescapées doivent être débarquées dans un lieu où leur sécurité n'est plus menacée**, dès que raisonnablement possible, et avec une déviation minimum par rapport au parcours initialement prévu par le navire.

TERMES CLÉS & DÉFINITIONS

LIEU SÛR : endroit où les opérations de sauvetage sont considérées comme terminées. C'est aussi un lieu où la vie des personnes survivantes n'est plus menacée et où leurs besoins élémentaires peuvent être satisfaits (nourriture, abri et soins médicaux...). En vertu du droit maritime international, ce sont uniquement les autorités maritimes compétentes qui peuvent désigner ce lieu sûr, et non le capitaine du navire qui décide du port de débarquement. Ainsi, nos équipes sur l'*Ocean Viking* se dirigent toujours vers le port sûr désigné par ces autorités maritimes compétentes.



EAUX INTERNATIONALES : zones maritimes non soumises à la juridiction exclusive d'un État, où la liberté de navigation est généralement reconnue. Zone d'opération de l'*Ocean Viking*.

REGION SRR : zone maritime où des opérations de recherche et de sauvetage sont coordonnées par les autorités compétentes.

L'ensemble des sources est disponible [ici](#)

SITUATION EN MÉDITERRANÉE CENTRALE

Chaque année des milliers de personnes tentent de traverser la mer Méditerranée après avoir fui des situations insoutenables dans leur pays d'origine ou sur la route migratoire. La Méditerranée centrale demeure aujourd'hui la route maritime migratoire la plus mortelle au monde.



NOMBRE DE PERSONNES DISPARUES EN MÉDITERRANÉE ENTRE 2014 ET 2023

28 505*



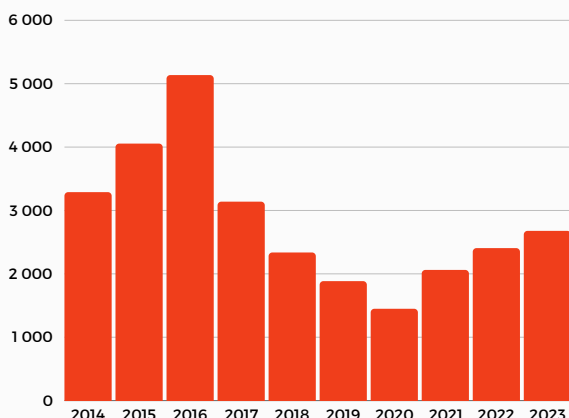
NOMBRE DE PERSONNES DISPARUES EN MÉDITERRANÉE CENTRALE EN 2023

2 346*

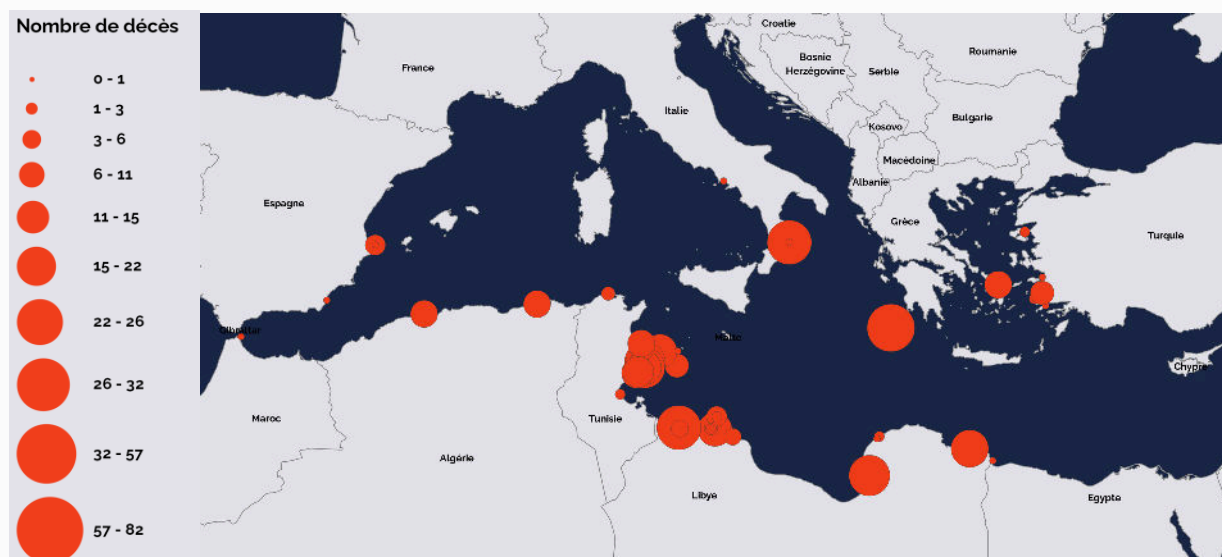
*Ces chiffres ne recensent que les victimes décomptées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le nombre de personnes ayant péri en Méditerranée est plus élevé du fait des naufrages sans témoin.

**INFORMATIONS DISPONIBLES SUR [LE SITE DE L'OIM](#)*

DÉCÈS RECENSÉS EN MÉDITERRANÉE CENTRALE PAR ANNÉE ENTRE 2014 ET 2023



DÉCÈS RECENSÉS EN MÉDITERRANÉE CENTRALE EN 2023



La mortalité en Méditerranée centrale s'explique notamment par le manque cruel de capacités de recherche et de sauvetage étatiques déployées dans cette zone, auquel s'ajoute un manque de coordination des garde-côtes libyens et des entraves à l'encontre des navires des ONG.

FOCUS SUR LA SITUATION EN LIBYE



NOMBRE DE PERSONNES INTERCEPTÉES PAR
LES GARDE-CÔTES LIBYENS ENTRE 2014 ET 2023

28 505*

En 2018, l'établissement de la région de recherches et de sauvetages (SRR) libyenne par l'IMO** a entraîné le transfert de la coordination des opérations de sauvetage des autorités maritimes italiennes vers les garde-côtes libyens. Ces derniers **interceptent massivement les personnes en mer et les renvoient de force dans ce que beaucoup appellent « l'enfer libyen »**.

Régulièrement, les garde-côtes libyens entravent la mission de secours de l'*Ocean Viking* en opérant des manoeuvres dangereuses à proximité du navire et des embarcations secourues, mettant en danger les personnes à bord. A trois reprises en 2023, l'équipage de l'*Ocean Viking* a subi les intimidations par coups de feu des garde-côtes libyens.

*Informations disponibles sur [le compte X de l'OIM Libya](#)

**International Maritime Organisation

FOCUS SUR LA CRIMINALISATION CROISSANTE DES ACTIVITES DE SAUVETAGE EN MER

Dès 2018, les navires des ONG de sauvetage en mer subissent de nombreux blocages, parfois durant des semaines. Dès lors, et malgré la réouverture des ports italiens, les opérations de secours aux personnes en détresse seront de plus en plus entravées, souvent par des actions en contradiction avec le droit maritime et humanitaire.

Le 2 janvier 2023, un décret-loi connu sous le nom de « **décret Piantedosi** », du nom du ministre de l'Intérieur italien qui en est à l'origine, a été introduit en Italie appelant à des « dispositions urgentes pour la gestion des flux migratoires ». Il impose aux navires de sauvetage civils de se rendre sans délai, après un premier sauvetage, vers un port assigné par les autorités italiennes, sous peine de détention administrative et d'amende en cas de non-respect.

En parallèle, la généralisation de **l'attribution de ports très éloignés** de la zone de recherche et de sauvetage contribue également à éloigner les navires des ONG de la Méditerranée centrale.

En 2023, l'*Ocean Viking* a ainsi été immobilisé à trois reprises pour un total de 61 jours passés à quai et plus de 60 jours cumulés ont été nécessaires pour faire des allers-retours vers des ports éloignés. L'augmentation des distances parcourues a également eu pour conséquence une augmentation du coût en carburant de 700 000 euros en 2023.

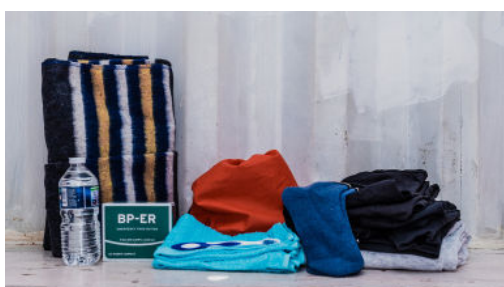


UNE JOURNÉE EN MER COÛTE **24 000€**

SOS MEDITERRANEE repose essentiellement sur la générosité du public pour mener à bien ses missions. C'est pourquoi des campagnes de collecte et des événements de soutien sont régulièrement organisés. Les fonds collectés sont indispensables pour assurer la continuité de nos actions.

SOUTENEZ SOS MEDITERRANEE

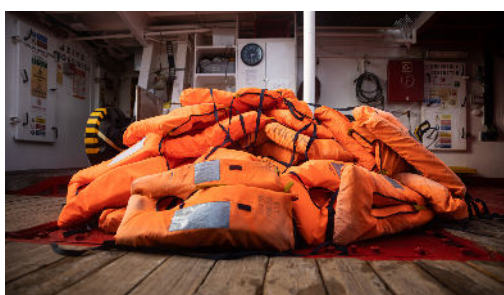
QUELQUES ÉQUIVALENCES



1 kit d'accueil avec des produits et vêtements de première nécessité **50€**



1 journée de prise en charge pour une personne à bord **100€**



5 gilets de sauvetage pour sécuriser une famille de 5 personnes **180€**

CHRONOLOGIE

2015

Création de SOS MEDITERRANEE, le 9 mai en Allemagne et le 20 juin en France.

2016

Première campagne de sauvetage avec l'*Aquarius* en partenariat avec Médecins du Monde puis Médecins Sans Frontières. au départ de Lampedusa.

Création de SOS MEDITERRANEE Italie.

2017

Création de SOS MEDITERRANEE Suisse.

Transfert de responsabilités de l'Italie vers la Libye : dans le cadre de **la Déclaration de Malte**, 200 millions d'euros sont affectés au financement de garde-côtes libyens, qui peuvent intercepter les embarcations et ramener les personnes en Libye, en contradiction avec les règles du droit international.

2018

Les 9 et 10 juin, à l'issue de neuf heures d'opérations, 630 personnes se trouvent à bord de l'*Aquarius*. L'Italie et Malte refusent le débarquement. Après un ping-pong diplomatique de plusieurs jours, l'*Aquarius* est dirigé vers l'Espagne, à plus de 1 500 km. **Au terme d'une odyssee forcée d'une semaine, l'*Aquarius* arrive au port de Valence sous les caméras du monde entier.**

Création officielle d'une région de recherche et de sauvetage sous contrôle libyen (JRCC).

Gibraltar retire son pavillon à l'*Aquarius*, qui demande et obtient le pavillon panaméen.

Le Panama retire son pavillon au navire, invoquant des pressions du gouvernement italien. Une mobilisation citoyenne se met en place dans 71 villes de France pour réclamer l'obtention d'un pavillon.

Les autorités judiciaires italiennes demandent la saisie préventive de l'*Aquarius* suite à une supposée mauvaise gestion des déchets à bord. La demande n'aboutit pas, mais face au harcèlement politique, administratif et judiciaire, **SOS MEDITERRANEE décide de mettre fin à l'affrètement de l'*Aquarius***, le 21 décembre 2018.

2019

En août, SOS MEDITERRANEE reprend ses opérations de recherche et de sauvetage avec un nouveau navire ***Ocean Viking***, sous pavillon norvégien.

2020

Face à l'épidémie de Covid-19, SOS MEDITERRANEE est contrainte de stopper ses opérations en mer ***Ocean Viking* rentre au port de Marseille. Fin du partenariat avec MSF.** Il repart en mer pour sauver des vies le 22 juin.

2020

L'*Ocean Viking* est contraint de naviguer durant 8 jours avec 180 rescapé.e.s à bord, faute d'attribution de lieu sûr de débarquement pas les autorités maritimes compétentes. Cette situation conduisant les rescapé.e.s dans une détresse psychologique insupportable, **l'état d'urgence est déclaré à bord le 3 juillet**. Il reçoit 2 jours plus tard l'ordre de débarquer en Sicile.

Le 22 juillet, **les autorités italiennes placent l'Ocean Viking en détention**, en invoquant des « irrégularités techniques et opérationnelles ». Après cinq mois de discussions avec les parties concernées et des aménagements coûteux pour répondre aux exigences de sécurité supplémentaires fixées par les autorités italiennes, **le navire reprend la mer le 21 décembre**.

2021

SOS MEDITERRANEE lance la "plateforme des collectivités solidaires" qui réunit une trentaine de collectivités territoriales.

En avril, les équipes de l'*Ocean Viking* sont témoins directs des conséquences d'**un naufrage dévastateur qui a causé la mort d'environ 130 personnes**.

En septembre, débute le partenariat financier et opérationnel entre SOS MEDITERRANEE et la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), à bord de l'*Ocean Viking*. Par ailleurs, SOS MEDITERRANEE France, Médecins du monde France et Action contre la Faim annoncent la mise en place d'un partenariat institutionnel et financier à terre.

2022

Nouvelle détention de l'*Ocean Viking* le 10 janvier. Le navire est libéré le 27 janvier.

En octobre, après six sauvetages et avec 234 personnes secourues à bord, **l'Ocean Viking subit un blocage inédit aux portes de l'Europe**. Après 21 jours d'attente insupportable et une véritable tornade médiatique, le navire débarque finalement les personnes rescapées à Toulon, le 11 novembre.

2023

À la suite **des naufrages tragiques survenus au large de la Calabre puis de la Grèce**, SOS MEDITERRANEE dénonce - à nouveau - l'absence de moyens européens en Méditerranée et ses conséquences.

En juillet, l'*Ocean Viking* subit une détention de 10 jours pour des soi-disant « défaillances de sécurité » finalement non avérées.

Entre le 10 et 11 août 2023 dans les eaux internationales au large de Libye, l'*Ocean Viking* effectue sa plus grande opération de sauvetage jamais réalisée avec **15 embarcations secourues en 36 heures et 623 rescapé.e.s**.


Le 23 septembre, les équipes de **SOS MEDITERRANEE et de son partenaire l'IFRC rencontrent le Pape François** lors de sa visite à Marseille qui leur adresse ses encouragements pour les missions menées.

Le 15 novembre, l'*Ocean Viking* subit une détention de 20 jours et 3 300 euros d'amende en vertu du non respect du « décret Piantedosi ». Une nouvelle détention de 20 jours est prononcée le 30 décembre.

POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVIEW, D'EMBARQUEMENT, DE TÉMOIGNAGE :

Adèle Simon - responsable des relations média
a.simon@sosmediterranee.org | 06 11 74 10 11



 Jérémie Lusseau / SOS MEDITERRANEE

SOS MEDITERRANEE

#TogetherForRescue



sosmediterranee.fr
sosmediterranee.org/operations